Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260320-DEL20260320022-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le vingt février deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quinze**, suite de la convocation faite le **16 mars 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, GUILLEMOT Marianne, LEGRAND Benoît, ROBIN Evelyne, LE BADEZET Cédrick, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, LE GAL Nathalie, CHESNAY Cédric et CLÉQUIN Cindy.

Étaient absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 22 – 20 03 2026

CREATION ET DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil municipal de la commune de GUERN,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22 ;
- Considérant la nécessité de faciliter l'étude des affaires communales et la préparation des décisions du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 Voix contre et 0 abstention, le conseil municipal, DÉCIDE :

Article 1 : Création des commissions

Il est créé les commissions municipales suivantes :

- Commission Appel d'offres
- Commission Finances-Gestion
- Commission Travaux, Urbanisme, Voirie
  - Sous-commission des travaux : Travaux sur les Logements et Bâtiments communaux
- Commission du personnel
- Commission Affaires scolaire, Périscolaire, enfance, jeunesse et sport – CME (Conseil municipal des Enfants)
- Commission Cadre de vie, Environnement et agriculture
- Commission Marchés
- Commission Vie locale
- Commission Culture, Patrimoine, Tourisme
- Commission Communication

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260320-DEL20260320022-DE

Article 2 : Composition

Les commissions sont composées de conseillers municipaux désignés dans le respect du principe de représentation proportionnelle des différentes tendances du conseil municipal.

La composition nominative des commissions est la suivante :

1- Commission Appel d'offres :
- Présidente de droit : Mme L'HOSTIS LE DIAGON Stéphanie, Maire
- M. LE TROUHER Erwan
- M. JÉGAT Éric
- M. LE SAEC Sébastien

2- Commission Finances-Gestion :
- Présidente de droit : Mme L'HOSTIS LE DIAGON Stéphanie, Maire
- Vice-Présidente : Mme GUILLEMOT Marianne
- M. LE TROUHER Erwan
- Mme CLÉQUIN Cindy

3- Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Logements :
- Présidente de droit : Mme L'HOSTIS LE DIAGON Stéphanie, Maire
- Vice-Président : M. LE TROUHER Erwan
- M. LE BADEZET Cédrick
- M. JÉGAT Éric
- Mme GUILLEMOT Marianne
- M. LEGRAND Benoit

3-1- Commission Travaux sur les Logements et Bâtiments communaux :
- Mme ROBIN Evelyne
- M. CHESNAY Cédric

4- Commission du personnel
- Présidente de droit : Mme L'HOSTIS LE DIAGON Stéphanie, Maire
- Vice-Président : M. LEGRAND Benoit
- Mme NEDELLEC Morgane
- Mme GUILLEMOT Marianne

5- Commission Affaires scolaire, Périscolaire, enfance, jeunesse et sport – CME (Conseil municipal des Enfants) :
- Présidente de droit : Mme L'HOSTIS LE DIAGON Stéphanie, Maire
- Vice-Présidente : Mme NEDELLEC Morgane
- Mme ROBIN Evelyne
- M. CHESNAY Cédric
- Mme CLÉQUIN Cindy

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260320-DEL20260320022-DE

6- Commission Cadre de vie, Environnement et agriculture

- Présidente de droit : Mme L'HOSTIS LE DIAGON Stéphanie, Maire
- Vice-Président : CHESNAY Cédric
- M. TAYLOR Martin Peter
- Mme CLÉQUIN Cindy
- M. LE BADEZET Cédrick
- M. LE TROUHER Erwan
- M. LE SAEC Sébastien

7- Commission Marchés

- Présidente de droit : Mme L'HOSTIS LE DIAGON Stéphanie, Maire
- Mme JOBIN Nadine
- Mme ROBIN Evelyne
- Mme LE GAL Nathalie

8- Commission Vie locale

- Présidente de droit : Mme L'HOSTIS LE DIAGON Stéphanie, Maire
- Vice-Président : Mme ROBIN Evelyne
- Mme LE GAL Nathalie
- Mme MAUGRAIN Agnès
- Mme NEDELLEC Morgane
- M. TAYLOR Martin Peter
-

9- Commission Culture, Patrimoine, Tourisme

- Présidente de droit : Mme L'HOSTIS LE DIAGON Stéphanie, Maire
- Vice-Présidente : Mme NEDELLEC Morgane
- M. TAYLOR Martin Peter
- Mme JOBIN Nadine
- M. LEGRAND Benoit
- Mme MAUGRAIN Agnès

10- Commission Communication

- Présidente de droit : Mme L'HOSTIS LE DIAGON Stéphanie, Maire
- Mme JOBIN Nadine
- Mme NEDELLEC Morgane

Article 3 : Fonctionnement

- Les commissions ont un rôle consultatif.
- Elles sont chargées d'étudier les dossiers relevant de leur domaine et de formuler des avis ou propositions au Conseil municipal.
- Elles peuvent entendre toute personne qualifiée extérieure à la commune.

Article 4 : Présidence

La Maire est présidente de droit de chaque commission.
Il peut déléguer la présidence à un adjoint ou un conseiller municipal.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260320-DEL20260320022-DE

Article 5 : Entrée en vigueur

La présente délibération entre en vigueur à compter de sa transmission au représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne



